



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Dr Maryse ETZOL, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : 16
Date de convocation du conseil communautaire : 25/03/2022

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Géraldine BASTARAUD Francette JACQUES, Joselaine GELABALE, Kénia MALADIN-NEBOT, Maguy FUMONT-SAMSON,
Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS, Alain TENEBEA, Joel TOTO, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Edmond LANCLAS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Betty BESRY
Messieurs Camille PELAGE Jean-Marc HEGESIPPE,

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 13 Pouvoir = 0 Absents = 3 Votants = 13

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2022-04-01/ 9B : COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (SDSP)

Dr Maryse ETZOL, *Présidente*, expose que la **commission de délégation de service public** est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures de délégation de services publics. Elle est définie à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour ce qui concerne les délégations de services publics, les contrats de partenariat (article L. 1414-7 du CGCT).

Une commission de délégation de services publics se compose de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative qui assistent les premiers dans leurs prises de décisions (article L. 1411-5 du CGCT). L'ensemble des membres à voix délibérative, sont élus « en son sein » par l'assemblée délibérante.

Le président de la commission de délégation de services publics est « **l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant** » à savoir la Présidente. Sa composition et son mode d'élection sont les mêmes que pour la CAO.

Dr MARYSE ETZOL, *Présidente*, propose à l'assemblée de procéder à un vote à main levée pour le choix des cinq membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public qui a un caractère permanent.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le vote à main levée.

Dr MARYSE ETZOL, *Présidente*, présente à l'assemblée la liste de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants qui se présente comme suit :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Jean-Claude MAES	Maguy FUMONT-SAMSON
François NAVIS	Jean-Marc HEGESIPPE
Jacques MALADIN	Francette JACQUES
Edmond LANCLAS	Kénia MALADIN-NEBOT
Guy ACCIPE	Betty BESRY



Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver la désignation des conseillers communautaires susvisés en qualité de membres titulaires et de membres suppléants de la commission de délégation de service public.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** la création de la commission de délégation de service public à titre permanent pour la durée du mandat,

ARTICLE 2 : **D'APPROUVER** la désignation des conseillers communautaires susmentionnés en qualité de membres titulaires et membre suppléants de la Commission de délégation de service public,

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 07/04/2022
- l'affichage le 07/04/2022

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Pour la Présidente empêchée,

Le 1^{er} Vice-Président,

